



Meggitt PLC – Politique de responsabilité d'entreprise

Le Conseil d'administration de Meggitt PLC ("l'Entreprise") reconnaît l'importante responsabilité qui lui incombe de maintenir l'équilibre entre les intérêts de ses actionnaires, ceux de ses salariés, ceux de ses clients, ceux de ses fournisseurs et ceux de la communauté au sens large et reconnaît que le développement responsable et durable de notre entreprise est très important pour sa réussite à long terme. L'Entreprise vise à l'amélioration constante de ses résultats financiers, de ses performances sociales et en matière de sécurité et d'environnement. Cette Politique de responsabilité d'entreprise définit les valeurs de Meggitt en ce qui concerne la gestion des affaires sociales, d'éthique et d'environnement.

Meggitt s'engage à :

Droit et gouvernance

- se conformer aux lois et autres réglementations nationales pertinentes et à maintenir les normes d'intégrité et d'honnêteté les plus rigoureuses dans notre conduite des affaires ;
- intégrer la responsabilité sociale à nos valeurs d'entreprise et à la conduite quotidienne de nos affaires pour répondre aux attentes de nos actionnaires ;
- respecter des principes de gouvernance d'entreprise rigoureux en :
 - o confirmant son application des principes du Code britannique de gouvernance d'entreprise et en fournissant des explications dès lors que l'Entreprise ne s'est pas conformée aux dispositions spécifiques du code ;
 - o développant et mettant en œuvre des systèmes pour identifier et gérer les risques importants pour l'Entreprise y compris les questions liées à la responsabilité d'entreprise ;
 - o s'assurant que les membres du Conseil et les autres salariés concernés sont informés des questions de responsabilité d'entreprise ; et
 - o en rendant compte régulièrement à nos actionnaires de nos performances en matière de responsabilité d'entreprise.

Salariés

- protéger la santé, la sécurité et le bien-être de nos salariés, de nos visiteurs et de nos fournisseurs ;
- appliquer les principes et dispositions énoncés dans notre Politique de Santé et de Sécurité (consulter [notre site internet](#)) ;
- veiller au respect des droits de la personne de nos salariés et à soutenir les Dix Principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ;
- veiller à ce que Meggitt et nos salariés ne se livrent pas à des pratiques telles que l'esclavage, la traite des personnes, le travail forcé et le travail des enfants et ne contreviennent pas aux lois et règlements en vigueur liés à la traite des personnes et à prendre toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que nos fournisseurs et



les autres entités agissant en notre nom ne se livrent pas à des pratiques ou ne contreviennent pas aux lois et règlements en vigueur liés à la traite des personnes ;

- soutenir le principe de l'égalité des chances en matière d'emploi en encourageant la diversité au sein de l'entreprise, y compris en ce qui concerne la race et le sexe ;
- offrir un environnement de travail tenant compte des besoins spécifiques de certaines personnes ;
- offrir des niveaux de rémunération équitables et, quand cela est permis, de fournir aux salariés l'opportunité d'acheter des actions ; et
- fournir aux salariés la possibilité d'accéder à l'éducation, la formation et la promotion.

Éthique et conduite des affaires

- encourager le dialogue avec les salariés par un système clair et ouvert de communication interne ;
- fournir une procédure de règlement des griefs et une Ligne d'Éthique confidentielle par le biais de laquelle les salariés peuvent soulever toutes questions les préoccupant ; et
- conduire les relations d'affaires de manière éthique, en :
 - o appliquant les principes et dispositions énoncés dans notre Politique d'Éthique & de Conduite des Affaires, notre Code de Conduite et notre Politique Anti-Corruption (consulter [notre site internet](#)).

Communautés

- Soutenir les communautés où nous sommes implantés, en :
 - offrant des possibilités d'emploi local ;
 - encourageant les salariés à aider les associations locales et les organismes caritatifs ;
 - apportant un soutien financier ou en nature aux organismes ou aux projets ayant un bénéfice clair pour la communauté et dans les limites convenues ; et en
 - travaillant aux côtés des écoles, lycées et universités, en les soutenant ainsi que les initiatives locales en matière d'éducation pour le bénéfice de nos communautés, de notre entreprise et de notre industrie.

Environnement

- Limiter l'impact des produits et de leur processus de fabrication sur l'environnement en :
 - o appliquant les principes et dispositions énoncés dans notre Politique Environnementale (consulter [notre site internet](#)) ;
 - o agissant en tant que fournisseur de manière responsable auprès de nos clients en :
 - se conformant aux normes internationales (par ex. ISO 9001 et ISO 14001) ; et en
 - fournissant aux clients les informations pertinentes sur les produits, y compris les informations liées à la santé, à la sécurité et aux risques environnementaux.



Fournisseurs

- Encourager nos entrepreneurs et fournisseurs à adopter et appliquer ces principes, en :
 - o établissant des relations à long terme avec eux ;
 - o diffusant notre Politique de Responsabilité d'Entreprise et toute autre politique connexe auprès de nos entrepreneurs et fournisseurs ; et en
 - o encourageant nos entrepreneurs et fournisseurs à adopter les normes internationales reconnues (par ex. ISO 14001) et les normes établies par nous-mêmes dans nos politiques et notre Code de conduite.

Indicateurs

- Collecter, analyser et publier les chiffres sur la responsabilité d'entreprise pour nous permettre de contrôler, tester et améliorer en permanence nos processus de fabrication et leur impact sur la société et l'environnement, à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale.

Le Conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre et des résultats de cette politique. Au quotidien, le Directeur général, commercial & des affaires exerce un pouvoir fonctionnel au nom du Président Directeur Général et les présidents de chaque division et les directeurs de sites sont responsables de la mise en application de cette politique au niveau local. Le Groupe s'engage à fournir tout le soutien nécessaire afin que les sites puissent satisfaire aux exigences exposées dans cette politique. Cette politique et sa mise en application seront régulièrement examinées pour s'assurer qu'elle demeure pertinente et appropriée à l'entreprise.

Cette politique, telle qu'elle est mise à jour, sera communiquée à toutes les personnes travaillant pour le Groupe et en son nom.

Approuvé par le Conseil d'administration de Meggitt PLC le 28 juillet 2016.